

au sujet du transfert de notre hôpital de la rue Christie à la municipalité lorsque les travaux de construction à l'hôpital Sunnybrook seraient terminés. Il y a également eu des négociations avec la ville de Saint-Hyacinthe (Québec), en 1955, à la suite desquelles la ville prit en charge notre sanatorium pour tuberculeux dans cette même localité, ainsi qu'avec les autorités de la ville d'Ottawa, en 1962, quant à la cession de notre pavillon pour les anciens combattants à l'hôpital municipal, dès l'ouverture du Centre médical de la Défense nationale.

2. Au cours des premières années de l'après-guerre, il y a eu maintes transactions entre le ministère et les autorités provinciales, les autorités municipales et d'autres organismes, touchant la disposition de propriétés dont le ministère s'était servi à titre d'établissements de traitement et qui étaient devenus excédentaires par rapport aux besoins du ministère, par suite de la construction de nouveaux hôpitaux ou de l'agrandissement des hôpitaux existants.

Depuis quelques années, les transactions suivantes ont été menées à terme:

1) Le Centre de santé et de rééducation, à Ridgewood près de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), a été loué en 1965 à la Commission des accidents du travail de la province, pour une période de 21 ans. Aux termes de cet accord, le ministère a un droit de rétention sur 30 lits, afin d'héberger les anciens combattants admissibles à ces soins. En vertu de l'accord précité, le loyer que paye la province à la ville est égal aux versements que le gouvernement fédéral aurait faits à la ville de Lancaster en vertu de la loi sur les subventions aux municipalités, au lieu de payer l'imposition municipale.

2) L'hôpital Sunnybrook de Toronto a été transféré à l'Université de Toronto le 1<sup>er</sup> octobre 1966, pour la somme d'un dollar. L'accord prévoit que l'hôpital continuera de donner la priorité aux anciens combattants admissibles qui ont besoin de soins médicaux. Ainsi, 630 lits ont été réservés au traitement actif des anciens combattants et 570 de plus le sont pour le traitement des malades chroniques et l'hébergement. Le personnel de l'hôpital a reçu la garantie d'un emploi à des taux de rémunération comparables et comportant les mêmes avantages sociaux. Le gouvernement fédéral répond des frais de construction d'une nouvelle aile de 400 lits, à la demande de l'Université de Toronto.

3) En vertu d'un accord préalable, le Foyer pour anciens combattants à Edmonton a été transféré à la province de l'Alberta, en novembre 1966, pour la somme d'un dollar. Ce foyer a été remplacé par une nouvelle unité de 150 lits, adjacente à l'hôpital universitaire,

destinée au soin des malades chroniques et à l'hébergement des anciens combattants. La quote-part du ministère à ce sujet s'élève à \$615,000. Au moment où cette unité fut inaugurée en novembre 1966, l'accord prévoyait que les pavillons Wells et Mewburn devenaient propriété de l'hôpital et que le ministère y garderait des locaux pour ses bureaux et pour le traitement des malades externes.

4) Le 25 mars 1968, l'hôpital Lancaster, à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), a fait l'objet d'un accord entre le ministère, d'une part, et le gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'hôpital Général de Saint-Jean, d'autre part. Cet accord prévoit que l'hôpital Lancaster sera transféré à la province le 1<sup>er</sup> juillet 1970, pour la somme d'un dollar. Pour sa part, l'hôpital Général s'est engagé à ajouter une aile de 300 lits, où les anciens combattants admissibles au traitement auront la priorité. Le gouvernement fédéral accordera à l'hôpital une subvention de 4 millions et demi de dollars. Le personnel de l'hôpital passera sous la nouvelle juridiction, à des conditions semblables à celles prévues par l'accord de Sunnybrook.

5) L'hôpital Sainte-Foy pour anciens combattants, à Québec, a été transféré à la province le 1<sup>er</sup> septembre 1968 et celle-ci, à son tour, l'a transféré à l'Université Laval. L'immeuble de l'hôpital a été cédé à la province pour un dollar. Le ministère retient un droit prioritaire sur 150 lits destinés aux anciens combattants, dont 110 sont prévus pour le traitement actif et le soin des malades chroniques, et 40 pour l'hébergement. Dans les six ans qui suivent la date du transfert, la province doit construire une aile de 40 lits, dont le coût sera imputé au gouvernement fédéral. Le personnel de l'hôpital a été intégré à celui de l'Université Laval, à des taux de rémunération et avec des avantages sociaux au moins égaux à ceux de la fonction publique au moment du transfert.

3. Oui. A propos des hôpitaux suivants: Camp Hill, à Halifax (Nouvelle-Écosse); Reine-Marie pour anciens combattants, à Montréal (Québec); Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec); Westminster, à London (Ontario); Deer Lodge, à Winnipeg (Manitoba); Colonel Belcher, Calgary (Alberta); Shaughnessy, à Vancouver (Colombie-Britannique); L'hôpital pour anciens combattants, à Victoria (Colombie-Britannique); le «George Derby Veterans Home», à Burnaby (Colombie-Britannique).

#### L'ATTRIBUTION DU TEMPS À RADIO-CANADA

##### Question n° 1034—M. Fortin:

1. La Société Radio-Canada a-t-elle une politique précise concernant l'emploi et la distribution du